



Écrit par Jeanne Emond

19-11-2006

- solution à l'échelon international : le traité d'Ottawa

Naturellement, la sécurité des populations qui vivent dans les régions polluées par les mines restera menacée jusqu'au jour où toutes les mines existantes auront été détruites ou retirées du sol. Le seul moyen d'éviter aux générations futures de connaître les horreurs engendrées par les mines antipersonnel est de mettre un terme à leur emploi. Le traité d'Ottawa représente une étape importante sur cette voie, car il institue une interdiction complète de ces engins. En effet, non seulement il interdit l'emploi, en toutes circonstances, des mines terrestres antipersonnel, mais il en interdit aussi la mise au point, la production, le stockage et le transfert. Il exige en outre la destruction de toutes ces mines, qu'elles se trouvent encore dans les arsenaux ou qu'elles aient déjà été mises en place.



?cole de Hautefort (24)

- solution à l'échelon local : déminage manuel et déminage mécanique

En prohibant la production, le stockage, le transfert et l'emploi des mines antipersonnel, le traité d'Ottawa contribuera de manière importante à enrayer la propagation de ces armes. Hélas, aussi longtemps que les millions de mines antipersonnel déjà mises en place n'auront pas été enlevées et détruites, elles continueront à faire courir de graves dangers à la population civile dans de nombreuses régions du monde.

De nombreux programmes sont mis en place pour enseigner des règles de sécurité aux populations : savoir identifier une mine, connaître ses effets, savoir comment se déplacer dans une zone inconnue, savoir reconnaître un lieu potentiellement miné et savoir quoi faire lorsque la mine est reconnue et comment signaler sa présence.

Cette action de sensibilisation est complétée par le déminage. Il faut distinguer le déminage militaire du déminage humanitaire. Ils ne répondent pas aux mêmes nécessités.

Le déminage militaire vise à ouvrir un passage vers un objectif précis, pour permettre le passage

d'une unité de combat ou de logistique.

Le déminage humanitaire vise à nettoyer un secteur pour permettre la réinstallation des populations déplacées pour qu'à nouveau la vie reprenne sur l'ensemble du site. L'objectif du déminage humanitaire est d'atteindre à 100% le taux de destruction des mines.

Chaque année, les équipes des Nations unies déterrent 85 000 mines. En Afghanistan seulement, on estime que 10 millions de mines sont enfouies dans le sol. Les programmes de déminage et de sensibilisation des populations aux dangers des mines se poursuivent dans près de 80 pays.

Le déminage recouvre plusieurs opérations successives :

- vérifier les zones suspectes,
- délimiter et enregistrer les zones minées,
- détecter, localiser et identifier les mines,
- procéder à leur destruction.

Le déminage manuel, centimètre carré par centimètre carré reste le plus fiable, bien qu'on puisse effectuer un déminage mécanique à l'aide d'engins blindés qui frappent le sol pour faire exploser les mines. En moyenne, neutraliser une mine prend 100 fois plus de temps que la poser et le coût du déminage est 100 fois plus élevé que celui de la mine.



démineur - image : JM Bony

sources : Jasmine Desclaux, CICR

Dernière mise à jour : (17-02-2007)